

RCS : RENNES Code greffe : 3501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de RENNES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1977 B 00001 Numéro SIREN : 309 022 192 Nom ou dénomination : A.B.M.
--

Ce dépôt a été enregistré le 16/02/2023 sous le numéro de dépôt 1977

A B M
Société par actions simplifiée
au capital de 108 000 euros
Siège social : 3 rue du Breillou
ZI Sud Est
35135 CHANTEPIE
309 022 192 RCS Rennes

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE
DU 15 NOVEMBRE 2022

Le 15 novembre 2022,
A 09h30,

La société ABM DEVELOPPEMENT, Société à responsabilité limitée au capital de 275 120 euros, ayant son siège social 14 Rue Henri Becquerel, 29850 GOUESNOU, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 815 362 850 RCS BREST, Représentée par son co-gérant Monsieur Laurent GAUBERT,

Associée unique de la société A B M,

Étant précisé que la société ACTARUS AUDIT, Commissaire aux Comptes titulaire de la Société a été régulièrement informée des décisions devant être prises,

I - A préalablement exposé ce qui suit :

En sa qualité de Présidente de la Société, ABM DEVELOPPEMENT, associée unique, a établi et arrêté les comptes annuels de l'exercice clos le 31 mai 2022 et a également établi le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé.

Ces documents ont été tenus, au siège social, à la disposition du Commissaire aux Comptes dans les délais légaux.

La société ABM DEVELOPPEMENT, associée unique, a pris connaissance du rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels.

II - A pris les décisions suivantes :

.....

- Décision relative au mandat du Commissaire aux Comptes en application de l'article L. 227-9-1 du Code de commerce,

.....

QUATRIEME DÉCISION

Le mandat de la société ACTARUS AUDIT, Commissaire aux Comptes titulaire étant arrivé à expiration, et après avoir constaté que la Société n'avait pas dépassé à la clôture de l'exercice deux des trois seuils légaux et réglementaires imposant la désignation d'un Commissaire aux

LG

Comptes titulaire les deux exercices précédant l'expiration du mandat, l'associée unique décide de ne pas procéder à la désignation d'un Commissaire aux Comptes.

.....

De tout ce que dessus, l'associée unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Pour la société
ABM DEVELOPPEMENT
Associée Unique – Présidente
Monsieur Laurent GAUBERT

A handwritten signature in black ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a stylized representation of the name.